

COMMENT SE DÉCIDE LA PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT

Les services sociaux sont avertis qu'un enfant peut être en difficulté. Dans de nombreux cas, les informations relatives aux enfants sont considérées comme préoccupantes. Les services sociaux évaluent si l'enfant doit être protégé immédiatement et s'ils doivent ouvrir une enquête.

Grave

L'enfant doit être pris en charge

D'accord



L'enfant est placé sur base volontaire

Pas d'accord



L'enfant est placé immédiatement conformément à la loi relative à la prise en charge des jeunes (LVU)



La cour vérifie la décision

Pas grave

L'enfant ne doit pas être pris en charge



L'enfant peut rester dans sa famille

Les services sociaux peuvent vouloir rencontrer la famille pour en savoir plus sur la façon dont l'enfant se porte dans son foyer

Les services sociaux terminent leur enquête

Au cours de l'enquête, ils déterminent si l'enfant doit être placé ou s'il existe une aide qu'ils peuvent offrir à la famille.



Placement requis

D'accord



L'enfant est placé sur base volontaire

Pas d'accord



La cour prend la décision



L'enfant est placé conformément à la loi relative à la prise en charge des jeunes (LVU)

Placement non requis



L'enfant reste dans sa famille

Si nécessaire, une offre peut être faite à la famille, par exemple, une personne ou une famille de contact